

POD Maatschappelijke Integratie
SPP Intégration Sociale

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,
du CPAS

Service
Revenu d'intégration/loi '65

Nos références
OB/Fedcom

Date

Annexe(s)

FEDCOM

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Introduction

La modernisation de la comptabilité et du suivi budgétaire de l'Etat fédéral bat son plein.

Cette modernisation est l'objectif de 'Fedcom' et implique notamment l'actualisation de la réglementation, la réorganisation des processus de travail et l'informatisation des processus.

A terme, tous les pouvoirs publics fédéraux devront dès lors utiliser un système informatique unique conçu à cet effet.

Le SPP Intégration sociale utilise déjà ce nouveau système depuis le 01/01/2010.

Qu'est-ce que cela implique pour les CPAS ?

La réorganisation et l'informatisation des processus comptables impliquent principalement que tous les paiements seront effectués directement par la Trésorerie.

Concrètement, les paiements destinés aux CPAS seront donc effectués à partir d'un autre numéro de compte.

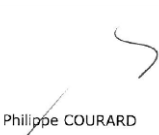
Tous les paiements de la Trésorerie seront effectués à partir d'un compte de La Poste, et non plus d'un compte DEXIA.

Un deuxième élément important est que les subventions relatives à la loi du 2 avril 1965, la loi DIS du 26 mai 2002 et la prime d'installation pour les personnes sans abri, sur la base de la loi organique du 8 juillet 1976, peuvent être versées jusqu'à une semaine plus tôt.

Cette automatisation accrue de la procédure de remboursement des subventions précitées est, par ailleurs, parfaitement conforme à l'objectif du SPP Intégration sociale, à savoir mettre en oeuvre une simplification administrative au moyen d'applications informatiques.

Dans l'espoir que ces informations vous seront utiles, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée,

Le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à
Lutte contre la Pauvreté :



Philippe COURARD